Informations de base

2023/2029(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
La mise en oeuvre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde **Subject** 6.30 Coopération au développement 6.40.15 Politique européenne de voisinage	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	GAHLER Michael (EPP) MARQUES Pedro (S&D)	23/03/2023 23/03/2023
DEVE Développement	TOBÉ Tomas (EPP) GOERENS Charles (Renew)	23/03/2023 23/03/2023
	Rapporteur(e) fictif/fictive LUCKE Karsten (S&D) KYRTSOS Georgios (Renew) URTASUN Ernest (Greens/EFA) MARQUARDT Erik (Greens/EFA) FOTYGA Anna (ECR) KEMPA Beata (ECR) ZIMNIOK Bernhard (ID) DEMIREL Özlem (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets (Commission associée)	GARDIAZABAL RUBIAL Eider (S&D)	01/03/2023

Commission

DG de la Commission	Commissaire

européenne	Affaires maritimes et pêche	-- --
	Instruments de politique étrangère	-- --

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/03/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2023	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
20/04/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
16/11/2023	Vote en commission		
23/11/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0374/2023	Résumé
12/12/2023	Décision du Parlement	T9-0458/2023	Résumé
12/12/2023	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2029(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 57_o Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ19/9/11482

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE749.124	14/07/2023	
Avis de la commission	BUDG	PE746.968	19/07/2023	
Amendements déposés en commission		PE752.887	15/09/2023	
Amendements déposés en commission		PE756.005	09/11/2023	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0374/2023	23/11/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0458/2023	12/12/2023	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé

Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)177	21/05/2024	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
GOERENS Charles	Rapporteur(e)	DEVE	12/12/2023	Friends of the Global Fund Europe
GOERENS Charles	Rapporteur(e)	DEVE	29/11/2023	OMA

La mise en oeuvre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde

2023/2029(INI) - 12/12/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 449 voix pour, 81 contre et 91 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde.

Considérations générales

Le Parlement a salué la proposition de la Commission de réviser le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 en prévoyant un financement supplémentaire pour la rubrique 6, étant donné que la programmation financière actuelle est insuffisante pour l'instrument, qui est sous-financé, et qu'elle devrait mieux refléter les ambitions géopolitiques de l'UE et ses engagements à l'échelle mondiale.

Les députés ont pris acte des fonds supplémentaires proposés par la Commission pour la rubrique 6, dont **9,5 milliards d'euros** seraient alloués pour répondre à la dimension extérieure des migrations, y compris les défis extérieurs, **3 milliards d'euros** pour la réserve pour les défis et priorités émergents de l'instrument et **2,5 milliards d'euros** pour la réserve de solidarité et d'aide d'urgence. Ils ont également souligné la nécessité de revoir les politiques extérieures et de développement de l'UE à la lumière du déficit de financement, des inégalités croissantes entre les pays et au sein de ceux-ci et de l'insécurité alimentaire mondiale.

Le Parlement a réaffirmé, face à la guerre d'agression menée actuellement par la Russie, son soutien sans faille à l'Ukraine, dans toutes ses dimensions, y compris l'aide humanitaire, le redressement, la reconstruction et la modernisation. Il a toutefois souligné que ce soutien ne devrait pas intervenir au détriment de l'aide publique au développement (APD) et du soutien apporté aux autres partenaires et pays tiers qui subissent les conséquences négatives de la guerre menée par la Russie et dont le financement par l'Union ne devrait pas être réduit. Il a dès lors préconisé de procéder à **une évaluation approfondie des ressources de l'instrument**, qui devrait également déterminer si elles sont suffisantes pour atteindre les objectifs fixés au titre de celui-ci.

Tout en se félicitant de la consolidation de la plupart des actions extérieures de l'UE dans un instrument unique, les députés sont d'avis que, bien que cette simplification ait amélioré la flexibilité et l'efficacité, elle ne s'est pas accompagnée de niveaux suffisants de responsabilité et de transparence effectives. Ils ont souligné à cet égard que les mesures ne peuvent être considérées comme efficaces que lorsqu'elles peuvent être prouvées par des mécanismes de suivi et d'évaluation clairs et comparables.

Le Parlement a exprimé son inquiétude face à l'escalade des troubles géopolitiques, aux tendances autoritaires et aux récentes attaques contre les fondements de la démocratie et de l'État de droit dans le monde. Il a demandé que l'évaluation à mi-parcours de l'instrument «Europe dans le monde» permette d'évaluer en profondeur **la capacité de l'instrument à atteindre les objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE**, et en particulier l'objectif de contribuer à la promotion du multilatéralisme et du développement durable, et de protéger, promouvoir et faire progresser la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Le Parlement a réaffirmé son engagement, pris au titre de l'instrument, en faveur de **l'éradication de la pauvreté**, de la lutte contre le changement climatique, l'insécurité alimentaire, les inégalités et la discrimination ainsi que de la promotion d'un développement humain durable. Il a rappelé l' engagement pris par l'Union européenne et les États membres de porter leur APD à 0,7% du revenu national brut (RNB) d'ici à 2030, y compris en contribuant à hauteur d'au moins 20% de l'APD financée au titre de l'instrument en faveur de l'inclusion sociale et du développement humain, comme la santé, l'éducation, la nutrition et la protection sociale, et en fournissant 0,2% du RNB de l'Union pour l'APD en faveur des pays les moins avancés. Les députés ont souligné que le FEDD+ devrait avoir pour objectif de soutenir les investissements en tant que moyen de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Garantir les ressources nécessaires et mobiliser les investissements

Le Parlement a souligné qu'en aucun cas la révision à mi-parcours du CFP pour 2024 ne devrait entraîner une réduction ou une réaffectation des fonds de l'instrument entre les programmes thématiques et géographiques à long terme consacrés au développement durable. Selon la résolution, le manque de fonds crée **un fossé dangereux entre l'ambition de l'UE et sa capacité à tenir ses promesses**.

Les députés ont rappelé que le soutien du secteur privé complète mais ne remplace pas les investissements publics, en particulier dans les services essentiels, tels que la santé, l'éducation et la protection sociale, qui offrent des perspectives cruciales à long terme pour sortir de la pauvreté. Ils ont demandé que le FEDD+ ne finance pas d'investissements ayant un impact négatif sur la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique.

Le Parlement a accueilli favorablement la création de **BEI Monde**, qui est opérationnel depuis le 1er janvier 2022. Depuis que la nouvelle branche spécialisée dans le développement a été mise en place, la BEI Monde a fourni plus de 10 milliards d'euros en 2022, en faveur notamment de l'Ukraine et de la stratégie «Global Gateway». Les députés ont rappelé l'importance du budget de l'Union en tant que seul garant de l'activité d'octroi de prêts de la BEI en dehors de l'Union en appui des politiques de l'Union. Ils ont demandé une augmentation des garanties accordées à la BEI par le budget de l' Union, afin de lui permettre de poursuivre ses opérations vitales dans les secteurs public et privé en Ukraine et d'élargir ses activités dans le Sud global.

Il est également demandé à la Commission de clarifier les rôles au sein de la stratégie de **l'Équipe Europe** et de proposer un mécanisme qui accroît la transparence et le contrôle démocratique des initiatives.

Contrôle parlementaire

Les députés ont invité la Commission à :

- fournir un flux d'informations interinstitutionnel cohérent, le Parlement étant tenu informé des projets d'investissement, y compris les projets de Global Gateway, et à rendre le cadre de gestion des résultats pleinement disponible;

- améliorer considérablement la fourniture rapide des documents au Parlement avant le dialogue géopolitique de haut niveau, ainsi que la manière dont elle prend en considération les recommandations du Parlement;

- fournir, après consultation du Parlement, un aperçu compréhensible, clair et complet, dans un document unique, des instruments financiers, de leurs relations mutuelles et des différents acteurs impliqués, ainsi qu'un aperçu complet et précis des subventions et des garanties et de la manière dont elles sont couvertes.

Le Parlement devrait être pleinement impliqué dans l'exercice de programmation pour la seconde moitié du CFP et pour les programmes indicatifs pluriannuels pour 2025-2027.

Prochaines étapes

Le Parlement estime qu'à l'occasion de l'examen à mi-parcours, il conviendrait d'apporter les modifications législatives qui s'imposent à **l'instrument et à l'IAP III**, afin que les règlements y afférents tiennent compte du nouveau statut de l'Ukraine et de la Moldavie en tant que pays candidats à l'adhésion à l'Union. Il estime par ailleurs que les défis géopolitiques apparus du fait de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine et l'influence malveillante et la fermeté croissante de la République populaire de Chine appellent une **augmentation considérable du budget de l'instrument**.

Le Parlement note enfin que les projets pilotes et les actions préparatoires constituent de nouvelles initiatives qui pourraient se transformer en programmes de financement de l'Union s'ils se révèlent couronnés de succès. Il souligne qu'ils constituent une opportunité pour le Parlement de présenter des programmes qui, sans cela, n'auraient pas été financés.

La mise en oeuvre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde

2023/2029(INI) - 23/11/2023 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères et la commission du développement ont adopté conjointement un rapport d'initiative de Michael GAHLER (PPE, DE), Charles GOERENS (Renew, LU), Pedro MARQUES (S&D, PT) et Tomas TOBÉ (PPE, SE) sur la mise en œuvre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde.

Considérations générales

Deux ans après le début du cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et l'entrée en vigueur de l'IVCDCI, dans un contexte mondial difficile marqué, entre autres, par les conséquences de la pandémie de Covid-19 et de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, le présent rapport vise à formuler des recommandations en amont de l'évaluation à mi-parcours de l'instrument, que la Commission doit conclure d'ici à la fin de 2024.

Les députés ont salué la proposition de la Commission de réviser le CFP 2021-2027 en prévoyant un financement supplémentaire pour la rubrique 6, étant donné que la programmation financière actuelle est insuffisante pour l'instrument, qui est sous-financé, et qu'elle devrait mieux refléter les ambitions géopolitiques de l'UE et ses engagements à l'échelle mondiale.

Les députés ont pris note des fonds supplémentaires proposés par la Commission pour la rubrique 6, dont **10,5 milliards d'euros** seraient alloués à la réponse à la dimension extérieure des migrations, y compris les défis extérieurs, **3 milliards d'euros** au volet «Défis et priorités émergents» de

l'instrument et **2,5 milliards d'euros** à la réserve de solidarité et d'aide d'urgence. Ils ont également souligné la nécessité de revoir les politiques extérieures et de développement de l'UE à la lumière du déficit de financement, des inégalités croissantes entre les pays et au sein de ceux-ci et de l'insécurité alimentaire mondiale. Le rapport appelle à une **évaluation approfondie des ressources de l'instrument** et à s'assurer qu'elles restent pertinentes dans le contexte des défis géopolitiques actuels, qu'elles permettent à l'UE d'être perçue comme un partenaire digne de confiance et de contrecarrer l'influence d'autres puissances mondiales.

Tout en se félicitant de la consolidation de la plupart des actions extérieures de l'UE dans un instrument unique, les députés sont d'avis que, bien que cette simplification ait amélioré la flexibilité et l'efficacité, elle ne s'est pas accompagnée de niveaux suffisants de responsabilité et de transparence effectives. Ils soulignent à cet égard que les mesures ne peuvent être considérées comme efficaces que lorsqu'elles peuvent être prouvées par des mécanismes de suivi et d'évaluation clairs et comparables.

Le rapport exprime une inquiétude face à l'escalade des troubles géopolitiques, aux tendances autoritaires et aux récentes attaques contre les fondements de la démocratie et de l'État de droit dans le monde. Il demande que l'évaluation à mi-parcours de l'instrument «Europe dans le monde» permette d'évaluer en profondeur **la capacité de l'instrument à atteindre les objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE**, et en particulier l'objectif de contribuer à la promotion du multilatéralisme et du développement durable, et de protéger, promouvoir et faire progresser la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Les députés s'inquiètent du fait que le financement actuel de l'aide à l'Ukraine par la mobilisation de la réserve de l'instrument, plutôt que par l' instrument budgétaire approprié, risque d'en épuiser la majeure partie, ce qui le priverait de toute capacité de réponse face à des difficultés imprévues. À cet égard, les députés ont salué la proposition de la Commission relative à l'établissement de la facilité pour l'Ukraine, qui devrait garantir un financement durable à long terme pour l'Ukraine tout en préservant la capacité de l'instrument à faire face aux défis futurs.

Garantir les ressources nécessaires et mobiliser les investissements

Les députés ont souligné qu'en aucun cas la révision à mi-parcours du CFP pour 2024 ne devrait entraîner une réduction ou une réaffectation des fonds de l'instrument entre les programmes thématiques et géographiques à long terme consacrés au développement durable. Selon le rapport, le manque de fonds crée **un fossé dangereux entre l'ambition de l'UE et sa capacité à tenir ses promesses**.

La commission a demandé que le FEDD+ ne finance pas d'investissements ayant un impact négatif sur la réalisation des ODD, en particulier en ce qui concerne la lutte contre le changement climatique.

Notant le potentiel de la BEI à mobiliser des financements supplémentaires qui contribuent aux objectifs de l'instrument, les députés ont demandé une **augmentation des garanties accordées à la BEI** par le budget de l'Union afin de permettre à la banque de l'Union européenne de poursuivre ses opérations vitales dans les secteurs public et privé en Ukraine et d'élargir ses activités dans les pays du Sud.

La BEI est invitée à utiliser sa position pour mobiliser des investissements en faveur du **développement durable**, conformément à l'objectif et aux critères établis par le FEDD+ et à donner la priorité à un programme de développement durable.

Le rapport souligne l'importance d'une utilisation plus efficace des synergies et d'une meilleure harmonisation des initiatives de financement entreprises par la BEI, la BERD et d'autres IFD et destinées aux pays européens voisins, une importance particulière étant accordée aux pays candidats à l'adhésion à l'UE.

Contrôle parlementaire

Les députés ont invité la Commission à :

- fournir un flux d'informations interinstitutionnel cohérent, le Parlement étant tenu informé des projets d'investissement, y compris les projets de Global Gateway, et à rendre le cadre de gestion des résultats pleinement disponible. Ils ont rappelé que les positions du Parlement doivent être pleinement prises en considération et que ses résolutions font partie du cadre politique global pour la mise en œuvre de l'instrument;

- fournir, après consultation du Parlement, un aperçu compréhensible, clair et complet, dans un document unique, des instruments financiers, de leurs relations mutuelles et des différents acteurs impliqués, ainsi qu'un aperçu complet et précis des subventions et des garanties et de la manière dont elles sont couvertes.

Il est demandé que le Parlement soit pleinement impliqué dans l'exercice de programmation pour la seconde moitié du CFP et pour les programmes indicatifs pluriannuels pour 2025-2027.

Enfin, le rapport note que les **projets pilotes** et les actions préparatoires sont de nouvelles initiatives qui pourraient devenir des programmes de financement de l'UE en cas de succès. C'est l'occasion pour le Parlement d'introduire des programmes qui n'auraient pas été financés autrement. Les députés ont déclaré que l'instrument, lorsqu'il est interprété au sens large, constitue théoriquement une base juridique pour toutes les initiatives, empêchant ainsi l'admissibilité et rendant de facto les initiatives du Parlement impossibles. La Commission est invitée à présenter une **proposition législative** qui permette au Parlement de proposer des projets pilotes et des actions préparatoires à condition que les propositions soient jugées utiles par les délégations de l'UE et qu'elles apportent des avantages supplémentaires, car elles n'auraient pas été financées autrement dans la pratique.